

## Déclaration 2024

Fonds en faveur de la formation professionnelle, domaine social (n° d'entreprise )

### Base légale

Décision du Conseil fédéral relative à la déclaration de force obligatoire du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social y compris règlement sur le fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social. Le document se trouve sur le site [www.fondsocial.ch](http://www.fondsocial.ch) sous Downloads.

### Veillez compléter/contrôler les champs figurant ci-dessous :

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_  
Rue / numéro \_\_\_\_\_  
Case postale \_\_\_\_\_  
NPA / lieu \_\_\_\_\_  
Site internet \_\_\_\_\_

Combien d'entreprises/établissements sont-ils inclus dans la déclaration ? \_\_\_\_\_

**Personne de contact**       Monsieur       Madame

Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse email \_\_\_\_\_

Autre adresse email \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

### 1. Indications sur l'activité de l'institution/entreprise

*(Règlement sur le fonds, Art. 5, champ d'application quant aux entreprises)*

Notre entreprise fournit des prestations d'accompagnement, de suivi éducatif, de soutien et/ou d'animation pour **(les réponses multiples sont possibles)**

- a. enfants d'âge préscolaire dans des structures d'accueil collectif de jour et/ou enfants d'âge scolaire dans des structures d'accueil parascolaire
- b. enfants et jeunes (adultes) ayant des besoins spécifiques, dans le cadre d'offres (semi-) résidentielles dans des foyers éducatifs ou d'habitation et en internats
- c. personnes handicapées pour le travail, la formation, l'intégration et la reconversion au sein d'ateliers
- d. personnes handicapées en homes et autres formes de logement collectif et en centres de jour
- e. personnes âgées dans le cadre d'institutions (semi-) résidentielles telles que homes pour personnes âgées, EMS, structures de jour et de nuit

→ Si votre entreprise ne fournit pas de services dans les domaines susmentionnés, veuillez s'il-vous-plaît nous adresser une demande de non-soumission avec une motivation. Le document se trouve sur le site [www.fondsocial.ch](http://www.fondsocial.ch) sous Downloads.

## 2. Indications sur le personnel au 31 décembre 2023

(Règlement sur le fonds, Art. 6 champ d'application quant aux personnes)

	Personnel en équivalent plein-temps
<b>Veillez nous indiquer le personnel qui exerce des activités représentatives du secteur dans votre entreprise :</b>	Exemple: 100% = 1.0
a. Aide en soins et accompagnement AFP (le personnel dans le domaine de l'accompagnement de personnes âgées, règlement art. 5, ne doit pas être déclaré)	
b. Assistant-e socio-éducatif/ive CFC et titre équivalent (accompagnement de personnes âgées, éducateur/-trice de la petite enfance, accompagnant-e des personnes handicapées, sociagogue)	
c. Educateur/éducatrice sociale dipl. ES	
d. Educateur/éducatrice de l'enfance ES	
e. Maître/Maitresse professionnel/le dipl. ES	
f. Directeur/directrice d'institution sociale et médico-sociale diplômé-e	
g. Accompagnant/e professionnel/le diplômé/e	
h. Responsable d'équipe dans des institutions sociales et médico-sociales avec brevet fédéral	
i. Accompagnant/e social/e avec brevet fédéral	
j. Autres personnes sans les qualifications susmentionnées qui fournissent des services conformément à l'art. 5 (accompagnement, assistance, soutien), par exemple employé-e-s semi-qualifié-e-s, enseignants, stages de préapprentissage, etc.	
<b>Ne pas déclarer :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Personnes en formation (AFP, CFC, maturité spécialisée, ES);</li><li>- Personnel titulaire d'un diplôme d'une haute école en travail social;</li><li>- Personnel administratif et domestique qui travaille dans l'administration, le domaine domestique;</li><li>- Personnel qui accomplit des tâches à titre bénévole ou dans le cadre du service civil;</li><li>- Personnes dans le cadre d'un projet programme d'occupation ORP;</li><li>- Personnes sans diplôme ou sans formation qui accomplissent des tâches dans l'accompagnement, l'animation de personnes âgées dans le cadre d'institutions (semi-) stationnaires selon règlement art. 5, respectivement art 6, § 3b;</li><li>- Personnes qui doivent justifier d'un stage pour pouvoir poursuivre leurs études au niveau tertiaire, telles une Haute Ecole (par exemple pédagogue d'enfants diplômé-e ES).</li></ul>	

## 3. Confirmation

Nous confirmons que les indications ci-dessus sont correctes.

Lieu, date

Nom, prénom

Signature

**Veillez nous envoyer la déclaration dûment remplie à  
FONDSSOCIAL, Jurastrasse 19, 4600 Olten**

Merci beaucoup.